



CITOYENNE

Loi de transformation de la Fonction Publique

Conformément aux termes de l'article 37 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, la Ville de Nancy publie la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de son périmètre.

> [Télécharger le document](#) (.pdf)

Nancy

Hôtel de Ville 1 place Stanislas
Case officielle n°1 - 54035 Nancy Cedex

L'Hôtel de Ville est ouvert au public
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, sur rendez-vous uniquement :

- CNI et passeports :

> Pour vous informer sur les démarches d'obtention, merci de contacter le 03 83 85 31 92 du lundi au vendredi, de 9h à 12h

> Pour prendre RDV pour un dépôt de dossier merci de contacter le 03 83 350 350 les matins, du lundi au vendredi de 9h à 12h

- Pour les autres formalités administratives,
merci de contacter "Nancy en direct"
au 03 83 350 350 avant de vous déplacer.

- Pour le service accueil familles,
merci de prendre rendez-vous au 03 54 50 60 07

Téléphone : 03 83 350 350



**Baisse d'audition ?
Sourd ou malentendant ?**



Appelez-nous en [cliquant ici](#)

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

[Personnaliser](#)